

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2007

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance

Période de question – Parole à l'assemblée

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
5. Trésorerie
6. Adoption des comptes fournisseurs
7. Engagement de crédits - Juillet 2007
8. Adoption du premier projet de règlement 2007-472 modifiant le règlement de zonage 90-199 afin d'interdire les usages de ports de plaisance, club de yacht, service de location de bateaux, rampe d'accès et autres ports de plaisance ainsi que d'en interdire l'extension ou l'agrandissement
9. Assurance-collective : Délégation à la MRC de Mékinac pour appel d'offres
10. Service incendie : Augmentation de l'exonération pour les pompiers à temps partiel
11. Groupe ACCIsst – Adhésion à une mutuelle de prévention
12. Appartenance Mauricie – Calendrier historique 2008
13. Demande de dérogation mineure # 2007-0130 – 29, rue Tessier – Marielle Tessier
14. Demande de dérogation mineure # 2007-0131 – 27, chemin Ste-Marie – François Guité
15. Octroi de contrat – Traitement de surface – rang St-Georges & chemin Ste-Marie
16. Travaux de réhabilitation de conduites et regards sanitaires – Demande de paiement n° 2
17. Réclamation – Bris de pompe – Interruption de service d'aqueduc
18. Pacte rural – Entrée de la ville – Réclamation à la MRC de Mékinac
19. CLD de Mékinac – Aide financière PAIMR – Autorisation de signature
20. Parc industriel local – Vente d'une partie de terrain
21. Demande d'exclusion à la CPTAQ – Lac-Huron
22. Femmes de Mékinac – Aide financière Colloque 2007
23. Appui Ville de Shawinigan – Services hémodialyse
24. Dépôt au conseil – Flash MMQ – Mai 2007
25. Varia
 - 25.1 Mandat Laboratoire LVM-Technisol – Traitement de surface – rang St-Georges et chemin Ste-Marie
 - 25.2 Autorisation feu d'artifice – Quai municipal
 - 25.3 Prêt salle municipale Hervey-Jonction – Rencontre internet haute vitesse
 - 25.4 Modification au contrat de conciergerie – Entretien caserne
 - 25.5 Achat matériel – Construction Guy Germain
 - 25.6 Programme d'entretien préventif des véhicules – Autorisation d'effectuer les réparations
 - 25.7 Téléphone – Kiosque PPVM

Période de question – Parole à l'assemblée

26. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce troisième jour de juillet deux mil sept (3 juillet 2007) à la salle municipale de Hervey-Jonction, 830, rue Auguste-Lagacé.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire suppléant
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller

Le conseiller Jean-Pierre Delisle est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Marius St-Amant, maire suppléant. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2007-07-183 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 3 juillet 2007 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du 3 juin 2007 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

2007-07-184 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les procès-verbaux de la session régulière du 3 juin 2007 soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 03-07-2007 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2007-07-185 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 03-07-2007.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 39
Fin : 20 h 00

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport du mois de juin 2007.

5. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre, de la situation financière de la municipalité, madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières au 30 avril 2007 et au 31 mai 2007.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2007-07-186 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 30 juin 2007 au montant de 81 521,07 \$ soient approuvés et payés.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2007.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

7. Engagement de crédits - Juillet 2007

2007-07-187 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les dépenses suivantes soient autorisées en juillet 2007, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Sous-traitance – Incendie (Coroplast Indice de feu)	243 \$
Matériel – Premiers répondants (Vêtements)	325 \$
Voirie – Signalisation routière (Indication des lacs)	475 \$
Entretien véhicule – Camion service voirie	1 395 \$
Total	2 438 \$

ADOPTÉE

8. Adoption du premier projet de règlement 2007-472 modifiant le règlement de zonage 90-199 afin d'interdire les usages de ports de plaisance, club de yacht, service de location de bateaux, rampe d'accès et autres ports de plaisance ainsi que d'en interdire l'extension ou l'agrandissement

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier sa réglementation en matière de zonage ;

ATTENDU QUE les zones 25V, 40V, 42V et 43Ra forment tout le pourtour du Lac aux Sables;

ATTENDU QUE le Lac aux Sables est la source d'eau potable de la municipalité et qu'il doit être protégé;

ATTENDU QUE le comité de réflexion pour la protection du Lac aux Sables a fait des recommandations à l'effet que toute nouvelle marina devrait être interdite et qu'aucun certificat ne devrait être émis pour l'agrandissement des installations existantes;

ATTENDU QUE la modification apportée contient un objet nécessitant l'approbation des personnes habiles à voter ;

ATTENDU QUE des avis de motion du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance du 7 mai 2007 ;

2007-07-188

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le premier projet de règlement portant le numéro 2007-472 modifiant le règlement de zonage 90-199 afin d'interdire les usages de ports de plaisance, club de yacht, service de location de bateaux, rampe d'accès et autres ports de plaisance ainsi que d'en interdire l'extension ou l'agrandissement.

ADOPTÉE

9. Assurance-collective : Délégation à la MRC de Mékinac pour appel d'offres

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables offre à son personnel une assurance-collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales et régionales de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le premier octobre 2007 ;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la participation étroite des représentants des trois MRC participantes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

2007-07-189 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte qu'un appel d'offres soit réalisé en son nom par la MRC de Mékinac pour le prochain contrat d'assurance-collective et mandate cette dernière à ces fins. Il est de plus résolu d'autoriser Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis le cas échéant.

ADOPTÉE

10. Service incendie : Augmentation de l'exonération pour les pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Autray, par sa résolution numéro 2007-05-170 et celle de la MRC de Mékinac, par sa résolution numéro 07-06-147 ;

CONSIDÉRANT que le travail des pompiers à temps partiel dans les communautés locales exige une grande disponibilité, sans commune mesure avec la rémunération reçue ;

CONSIDÉRANT que les pompiers à temps partiel bénéficient d'une exonération de 1 000 \$ aux fins de l'impôt ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de hausser cette exonération ;

CONSIDÉRANT que l'application de cette hausse d'exonération peut favoriser le maintien et le recrutement des effectifs ;

2007-07-190 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables :

- Appui la MRC d'Autray et la MRC de Mékinac ;
- Demande aux autorités gouvernementales provinciale et fédérale de hausser à 3 000 \$ l'exonération dont bénéficient les pompiers à temps partiel ;
- De solliciter l'appui de la FQM et de l'Association des chefs pompiers du Québec ;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre du Revenu du Québec, monsieur Jean-Marc Fournier, au ministre du Revenu national du Canada, madame Carol Skelton, à la ministre responsable de la Mauricie, madame Julie Boulet et au député de Portneuf, monsieur Raymond Francoeur.

ADOPTÉE

11. Groupe ACCIsst – Adhésion à une mutuelle de prévention

2007-07-191

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à la majorité des conseillers (3), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a fait une lecture complète et s'en déclare satisfait, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2008 soit acceptée telle que rédigée, et que Le Groupe ACCIsst inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal. Jacques Champagne s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE

12. Appartenance Mauricie – Calendrier historique 2008

2007-07-192

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables achète 25 calendriers historiques d'Appartenance Mauricie pour l'édition 2008 au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

13. Demande de dérogation mineure # 2007-0130 – 29, rue Tessier – Marielle Tessier

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0130 soumise par Marielle Tessier et concernant le 29, rue Tessier afin d'abaisser la marge de recul latérale à 1,2 m au lieu de 3 m pour l'agrandissement du bâtiment principal, relativement à l'article 46 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-07-193

Après délibérations du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2007-0130, présentée par Marielle Tessier et concernant le 29, rue Tessier.

ADOPTÉE

14. Demande de dérogation mineure # 2007-0131 – 27, chemin Ste-Marie – François Guité

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0131 soumise par François Guité et concernant le 27, chemin Ste-Marie afin d'abaisser la superficie minimale de 4 200 m² à 3 662,1 m² pour 1 terrain dont la superficie totale est de 4 304 m² selon l'option A ou pour 2 terrains à 3 853,8 m² et 4 008,3 m² mais dont la superficie totale de

chaque terrain est de 4 495,7 m² et 4 220,3 m² selon l'option B, relativement à l'article 30 du règlement de lotissement 90-201.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-07-194 Après délibérations du conseil, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2007-0131, présentée par François Guité et concernant le 27, chemin Ste-Marie.

ADOPTÉE

15. Octroi de contrat – Traitement de surface – rang St-Georges & chemin Ste-Marie

CONSIDÉRANT la résolution 2007-05-135 par laquelle la municipalité demandait des soumissions sur invitation pour le traitement de surface d'une partie du rang St-Georges et du chemin Ste-Marie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions à cinq (5) entrepreneurs et a reçu quatre (4) soumissions à savoir :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montant</i>
Constructions & Pavage Portneuf	58 319,61 \$
Construction & Pavage Continental, Division Construction DJL inc.	60 439,08 \$
Construction & Pavage Maskimo Ltée	n'a pas soumissionné
Les Entreprises Bourget inc.	57 986,31 \$
Franroc, Division de Sintra	62 639,75 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions sont conformes ;

2007-07-195 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat pour le traitement de surface d'une partie rang St-Georges et du chemin Ste-Marie à Les Entreprises Bourget inc. pour un montant de 57 986,31 \$ incluant toutes les taxes. Il est de plus résolu de décréter les travaux de traitement de surface double sur une partie du rang St-Georges, soit 1 400 m et sur une partie du chemin Ste-Marie, soit 45 m.

ADOPTÉE

16. Travaux de réhabilitation de conduites et regards sanitaires – Demande de paiement n° 2

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 2 de l'Entrepreneur Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 29 juin 2007 incluant des travaux supplémentaires au montant de 1 692,16 \$;

2007-07-196 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil

de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n° 2 de l'Entrepreneur Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. et verse un montant de 7 742,91 \$ incluant toutes les taxes, ainsi que les travaux supplémentaires et ce, après avoir effectué une retenue au montant de 590 \$.

ADOPTÉE

17. Réclamation – Bris de pompe – Interruption de service d'aqueduc

CONSIDÉRANT la demande de réclamation pour le bris d'une pompe suite à l'interruption du service d'aqueduc le ou vers le 18 avril 2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait omis d'aviser le propriétaire du 1, rue des Érables, de cet interruption ;

2007-07-197 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables rembourse la facture de Entreprise Y. Gélinas & Fils numéro 244261 au montant de 210,64 \$ incluant toutes les taxes, à monsieur Claude Gagnon.

ADOPTÉE

18. Pacte rural – Entrée de la ville – Réclamation à la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la résolution 2006-11-302 par laquelle le conseil municipal demandait une aide financière de 667 \$ à même le budget du pacte rural local et 2 000 \$ de la MRC de Mékinac en vertu de la résolution 05-09-146 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés ;

2007-07-198 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande le versement des aides financières accordées dans le cadre du projet d'affiche de Bienvenue.

ADOPTÉE

19. CLD de Mékinac – Aide financière PAIMR – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'offre d'aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du projet de construction d'un kiosque d'information ;

2007-07-199 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre d'aide financière de 2 000 \$ provenant du Programme d'Appui aux initiatives en milieu rural (PAIMR) sous forme de contribution non remboursable et autorise le maire suppléant et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

20. Parc industriel local – Vente d'une partie de terrain

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables est propriétaire de l'immeuble situé à Lac-aux-Sables, parties de lot 77-15, 77-16, 77-17 et d'une partie du lot 77 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Rémi, circonscription foncière de Portneuf et qu'une offre d'achat au montant de 21 638 \$ a été déposée pour une partie du lot 77-17 et du lot 77 par monsieur Steeve Simard le 23 mai 2007, soit une superficie d'environ 20 103 m² (216 380,65 pi²) ;

CONSIDÉRANT que monsieur Simard envisage démarrer une entreprise sur ce même terrain ;

2007-07-200

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre de 21 638 \$ pour l'achat d'une superficie d'environ 20 103 m² (216 380,65 pi²) d'une partie du lot 77-17 et 77-Ptie. Les services d'un arpenteur-géomètre devront être engagés afin de faire une nouvelle description technique et de procéder à un bornage. Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acheteur. De plus, la municipalité se réserve le droit de premier preneur advenant que monsieur Simard désirerait se départir du terrain. Le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

21. Demande d'exclusion à la CPTAQ – Lac-Huron

ATTENDU que le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et n'est pas une érablière ;

ATTENDU que la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire, même si d'autres endroits sont disponibles sur le territoire en zone blanche ;

ATTENDU que l'exclusion ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins ;

ATTENDU que la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

ATTENDU la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

ATTENDU que la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

ATTENDU que la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'importance de la villégiature dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT la rareté grandissante de terrain de villégiature pour les nouvelles résidences de villégiature en bordure d'un plan d'eau ;

CONSIDÉRANT que pour des aspects pratiques et environnementaux, que le meilleur emplacement pour un développement de villégiature est la rive Est du Lac-Huron ;

2007-07-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole une bande de terrain limitrophe du Lac Huron, sur sa rive Est, tel que présenté dans le dossier de la demande d'exclusion.

ADOPTÉE

22. Femmes de Mékinac – Aide financière Colloque 2007

CONSIDÉRANT la demande de d'appui financier de 50 \$ déposée par Femmes de Mékinac pour la tenue d'un colloque ;

2007-07-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde une aide financière de 50 \$ pour la tenue du colloque de Femmes de Mékinac le 2 octobre 2007.

ADOPTÉE

23. Appui Ville de Shawinigan – Services hémodialyse

CONSIDÉRANT que les services d'hémodialyse sont offerts uniquement au CHRTR ;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes, dont les personnes âgées de Shawinigan et les environs doivent recevoir ce service de façon régulière et récurrente ;

CONSIDÉRANT la durée de chaque traitement ;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de permettre au patient de recevoir les soins requis à proximité de son domicile ;

2007-07-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appui les démarches de la Ville de Shawinigan et demande à l'Agence régionale de développement des réseaux locaux de services Mauricie, Centre-du-Québec, d'organiser et de mettre en place un service d'hémodialyse sur le territoire de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE

24. Dépôt au conseil – Flash MMO – Mai 2007

2007-07-204

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Flash-MMQ Mai 2007 – Vol.3, n°4.

ADOPTÉE

25. Varia

25.1 Mandat Laboratoire LVM-Technisol – Traitement de surface – rang St-Georges et chemin Ste-Marie

Ce point est remis à une prochaine séance.

25.2 Autorisation feu d'artifice – Quai municipal

2007-07-205

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le Domaine familial Grosleau, le Camping Lac-aux-Sables et le Camping de la petite rivière à faire un feu d'artifice sur le quai municipal, situé sur la rue Ste-Marie (ancien quai fédéral), le samedi 11 août 2007. La conseillère Marielle Denis et le conseiller Réal Marcotte s'enregistrent contre la présente résolution.

REJETÉE

Ce point est remis à une prochaine séance.

25.3 Prêt salle municipale Hervey-Jonction – Rencontre internet haute vitesse

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Hugo-Stéphane Lavoie à l'effet d'avoir la salle municipale d'Hervey-Jonction gratuitement pour la tenue d'une rencontre d'information pour la mise en marche d'un service d'internet haute vitesse ;

2007-07-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables prête la salle municipale de Hervey-Jonction le mardi 17 juillet 2007 à 19 h 00 à monsieur Hugo-Stéphane Lavoie pour la tenue d'une rencontre d'information pour la mise en marche d'un service d'internet haute vitesse pour le secteur d'Hervey-Jonction.

ADOPTÉE

25.4 Modification au contrat de conciergerie – Entretien caserne

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement de douches et de nouvelles toilettes à la caserne réalisés en 2007 et que cela occasionne de l'entretien supplémentaire non prévu au contrat pour l'année 2007 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 29 juin 2007 de monsieur Daniel Bédard à l'effet d'ajouter un montant de 20 \$ par semaine à

compter du 1^{er} juillet 2007, jusqu'à la fin du contrat pour effectuer l'entretien des nouvelles installations de la caserne ;

2007-07-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre de service de monsieur Daniel Bédard à l'effet d'ajouter un montant de 20 \$ par semaine à compter du 1^{er} juillet 2007, jusqu'à la fin du contrat pour effectuer l'entretien des nouvelles installations de la caserne. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

25.5 Achat matériel – Construction Guy Germain

Ce point est remis à une prochaine séance.

25.6 Programme d'entretien préventif des véhicules – Autorisation d'effectuer les réparations

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu son attestation en vertu du Programme d'entretien préventif de la SAAQ le 25 octobre 2004 ;

CONSIDÉRANT que pour maintenir son attestation, la municipalité est tenue de respecter les obligations découlant du Programme, tel que prévu dans la déclaration contenue dans la demande d'adhésion et de respecter les dispositions prévues au « *Guide du participant au Programme d'entretien préventif* » ;

2007-07-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à faire effectuer les réparations aux véhicules qui sont constatées lors des inspections préventives, réalisées dans le cadre du *Programme d'entretien préventif*, et ce dans les 48 heures.

ADOPTÉE

25.7 Téléphone – Kiosque PPVM

Ce point est remis à une prochaine séance.

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 43
Fin : 21 h 00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, *Code Municipal du Québec*)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

26. Levée de l'assemblée

2007-07-209

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que la séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE

M. Marius St-Amant
Maire suppléant

Mme Nathalie Vallée
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière